

PROMOTION DES EXPORTATIONS**Le "coup de pouce"
de la loi de finances**

Le projet de loi de finances complémentaire pour 2007 propose, sur initiative du ministère du Commerce, de revoir à la hausse le niveau de la taxe interne de consommation (TIC).

Selon le secrétaire général de ce département ministériel, Boularak Amar, hôte lundi soir à l'hôtel El-Aurassi de la cérémonie de remise du Trophée Export 2006, ce relèvement permettra de dégager des ressources supplémentaires au Fonds de soutien à la promotion des exportations (FSPE).

La LFC 2007 revêt ainsi le dispositif du FSPE à travers la redéfinition de ses rubriques selon ce représentant du département de Hachemi Djaâbouh. A travers cette révision, il s'agit en fait de booster les exportations hors hydrocarbures qui même si elles ont dépassé en 2006 un milliard de dollars (1,184 milliard de dollars), restent encore insignifiantes. Et des exportations en baisse, notamment pour les produits manufacturés (de 96 millions de dollars en 2003 à 88 millions de dollars en 2006), d'où la nécessité d'améliorer la qualité de ces produits, selon Boularak Amar. Ce dernier de relever l'abondance du liège en Algérie, une ressource dont les recettes d'exportations oscillent entre 7 et 11 millions de dollars, mais des exportations uniquement de la matière première. Et de citer également le cas des bouchons fabriqués en

Algérie qui ne sont plus acceptés sur les marchés extérieurs. Cela étant, les exportateurs de produits hors hydrocarbures existent quand même et créent une dynamique certaine. Pour preuve, ceux récompensés lors de cette cérémonie du Trophée Export 2006 par le World Trade Center Algeria (WTCA), en présence des ministres de la PME et de l'Artisanat et de l'Agriculture et du Développement rural, Mustapha Benbada et Said Barkat, le secrétaire général du ministère du Commerce, Boularak Amar, des représentants de BP, Air France, Sonatrach, partenaires de ce trophée, du directeur général des douanes, Mohamed Abdou Bouderbala, et de plusieurs représentants de l'établissement économique et financier national et étranger. Un prix qui récompense depuis 2003 les entreprises algériennes de toutes tailles exerçant dans les secteurs hors hydrocarbures pour leurs performances et leurs démarches exemplaires et originales à l'export.

Pour cette troisième édition, le WTCA a décerné le trophée du meilleur exportateur hors hydrocarbures à l'entreprise privée AAHP, spécialisée dans la fabrication de produits pharmaceutiques vétérinaires. Créé en 2002, le laboratoire AAHP, leader en Algérie dans ce domaine, fabrique plus de 4 millions d'unités par an, cou-

vrant tant le marché national que les marchés de plusieurs pays arabes, africains, asiatiques et européens.

Le WTCA a également récompensé, avec le prix d'encouragement à l'export, la société de droit algérien Inotis, spécialisée dans la production et commercialisation de produits non tissés à usage médical, hygiénique et industriel utilisables dans les environnements stériles et propres.

Un troisième trophée, le prix spécial du jury (constitué de représentants du WTCA, de l'Association nationale des exportateurs algériens Anexal, de la direction générale des douanes, de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI), de l'Agence natio-

nale de promotion du commerce extérieur Algex, de la Compagnie algérienne d'assurance et de garantie des exportations Cagex et du Forum des chefs d'entreprise (FCE), à la société Rizzo Pack, qui active dans la fabrication du coffret monté, emballage de luxe et des étuis, une production destinée essentiellement à l'export pour le marché du cosmétique. D'autres récompenses, des prix d'honneur, ont été décernées à l'Agence nationale de l'artisanat traditionnel (Anart), active dans sa démarche à l'international, notamment dans le monde arabe et en Afrique, l'entreprise agroalimentaire SIM, l'entreprise Sahari Export (produits de pêche) ainsi qu'à l'association Ayadi.

Chérif Bennaceur

MISE A NIVEAU DES ENTREPRISES La PME lancera une campagne de sensibilisation

Le ministère de la PME lancera prochainement une large campagne de sensibilisation sur le nouveau programme national de mise à niveau des entreprises qui a démarré depuis 2006. Une annonce faite par le ministre de la PME et de l'Artisanat, Mustapha Benbada, lors de la cérémonie de remise du Trophée Export 2006.

En attendant, selon ce dernier, que l'Agence nationale pour le développement de la PME soit opérationnelle de manière effective et que le Conseil national consultatif pour la promotion des petites et moyennes entreprises puisse démarrer.

C. B.

FORMATION ET ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS Vers une main-d'œuvre qualifiée

L'acquisition des compétences professionnelles constitue l'une des conditions d'accès à l'emploi. Le mouvement de réforme que connaît le secteur de la formation professionnelle contribue de manière très sensible à la régulation d'une main-d'œuvre "qualifiée", économiquement efficace. Ce sont d'ailleurs les objectifs fixés par le ministre de la Formation et de l'enseignement professionnels.

La nouvelle stratégie adoptée par son secteur semble porter ses fruits selon le ministre, le Dr El Hadi Khaldi. Invité hier à l'émission "Tahawoulet" de la Chaîne I, le ministre a confirmé la généralisation de l'expérience de l'enseignement professionnel dès la prochaine rentrée sociale à tous les instituts du secteur.

Pour le ministre, cette première expérience, de deux ans, est très significative. Selon lui, les examens de l'enseignement professionnel pour l'obtention du diplôme de premier degré se sont déroulés dans de bonnes conditions. Une fois ce diplôme obtenu, "les stagiaires auront le choix de continuer la formation, ou intégrer le milieu du travail", a-t-il précisé. D'autre part, M. Khaldi a affirmé que sur 55 000 projets de micro-entreprises ayant enregistré une réussite dans le cadre de l'Ansej, près de 65% représentent des jeunes diplômés du secteur de la formation professionnelle. Une preuve de l'efficacité du secteur qui tend à l'absorption du chômage et sa réduction de manière significative. Le ministre a affirmé, en outre, que "la formation d'une main-d'œuvre qualifiée dans différents métiers", notamment dans le domaine du bâtiment où l'on enregistre beaucoup de carences, "pourrait satisfaire et combler les insuffisances enregistrées dans le marché du travail".

Concernant la possibilité de délivrer une licence professionnelle, le ministre a confirmé que cette gestion reste en consultation. Il a cependant rappelé "la nécessité de trouver des passerelles entre l'enseignement professionnel et l'université". Un souhait émis par le président de la République lui-même, lors de la réunion tenue les 8 et 10 octobre dernier avec les responsables des trois départements de l'éducation, de la formation et de l'enseignement professionnels et de l'enseignement supérieur. Ceci reflète l'intérêt porté par l'Etat à ce secteur, notamment à travers les recommandations retenues à l'issue des assises nationales sur la formation et l'enseignement professionnels organisées les 8 et 9 avril dernier.

Des recommandations auxquelles ont assisté 1300 participants, entre cadres supérieurs, enseignants et spécialistes. Par ailleurs, M. Khaldi a précisé que les trois commissions de suivi et d'accompagnement de ces recommandations seront installées cette semaine. Elles seront soumises prochainement au gouvernement sous forme de communication.

W. Z.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE UNIVERSITAIRE ANIME UNE RENCONTRE A L'UNIVERSITE DE BOUMERDES

"Comment asseoir la formation et la recherche sur un socle moral et le respect de toutes les libertés"

Le professeur Aberkane Abdelhamid, ancien ministre de la Santé, a présidé à l'université M'Hamed-Bougerra de Boumerdes une rencontre régionale sous l'égide du Conseil d'éthique et de la déontologie universitaire.

Dès l'ouverture de la rencontre par Mme Kesri Chafika, rectrice de l'université de Boumerdes qui a constaté le vide en la matière à combler le plus vite possible, le professeur Aberkane qui préside ce conseil a pris le relais pour,

d'une part, présenter le bilan de la courte expérience de cette instance créée, rappelons-le, à la fin de l'année 2005 et d'autre part, donner quelques indications et orientations pour un débat national au sein de la communauté universitaire nationale afin d'instaurer dans les mœurs de cette institution de savoir le respect des normes éthiques et déontologiques.

Effectivement, le professeur a fait part des expériences précédentes qui n'ont pas abouti.

Cette répétitivité dans l'échec est due, selon lui, essentiellement à l'instabilité de l'université algérienne qui fonctionne dans l'urgence.

A son auditoire, composée de représentants des établissements universitaires du centre du pays, l'orateur apporte une précision de taille "ce conseil n'est ni une commission paritaire, ni une instance disciplinaire encore moins un syndicat", dit-il. Le président du conseil constate qu'il y a malheureusement un dysfonctionnement

du socle moral et les principes de l'Université. "Pour une bonne gouvernance au sein de l'université, nos efforts iront en direction du renforcement de la légalité, de la collectivité des prises de décision et nous veillerons également à leur légitimité", estime l'orateur.

En direction des pouvoirs publics, il affirme qu'une partie des responsabilités dans la gestion du pays, revient à l'université. Après une rencontre similaire qui s'est tenue à Oran et celle prévue dans l'est du

pays, le nouveau Conseil d'éthique et de déontologie universitaire que préside l'ancien ministre, ambitionne de lancer un débat de fond pour donner d'abord une légitimité à ce repère moral et institutionnel qu'est cette instance pour ensuite participer dans la longue tâche qui consiste à imprégner l'université algérienne dans la culture de la tolérance et du respect de toutes les libertés à l'intérieur de la franchise universitaire.

Abachi L.